

Pinane, Baraka et les autres

En 2009, les Marseillais ont fait preuve d'une imagination débridée dans le choix du prénom de leur nouveau-né !

Ly eut Gypsis et Proïs, Marius et Fanny, puis Sylvie et Nicolas, nés de la vague dérivée ; qui à leur tour enfantèrent d'une flopée de Kevin et de Sabrina inspirés des séries américaines des années 80. Autres temps, autres mœurs, autres prénoms : en 2009, pour la deuxième année consécutive, ce sont les petits Mohamed, ou Mohammed, plus conforme à la transcription de la langue arabe, qui tiennent le haut de l'affiche sur les faire-part de naissance à Marseille. La surprise, c'est la percée des Adam : encore rare en 2008, ce prénom biblique arrive en force dans les maternités, détrônant les Enzo, Théo et autres Lucas, incontestables depuis plusieurs années.

Chez les filles, pas de révolution : Emma, Sarah, Chloé et Léa tiennent toujours la corde. A noter l'arrivée de Lina, le recul d'Ilnes (1^{er} prénom féminin en 2008) et de Carla.

Mais la vraie nouveauté de l'année, c'est la multiplication

La justice a estimé que Zébulon n'était pas un prénom "ridicule, péjoratif ou grossier".

des prénoms originaux pour ne pas dire farfelus sur les registres d'état civil. Depuis 1993 en effet, les parents peuvent choisir librement le prénom de leur enfant sans critère de recevabilité. (lire ci-contre). Et manifestement, en 2009, ils s'en sont donnés à cœur joie.

Chez les filles, on relève de jolies trouvailles, comme Aava (signifiant amour en hébreu), Osanna, Calypso ou encore Tosca. Déjà plus difficile à assumer : Amazona, Astrée, Poppée, Rosée ou Fleur de Lys. Et franchement déconcertants, cette série de prénoms sibyllins : Polate, Pinane, Baraka ou encore Elisazza...

Pour les garçons, l'imagination des parents s'est déchaînée : aux côtés du modeste Ado-

Le top des prénoms

Filles



Top 5 à Marseille
6 742 naissances en 2009

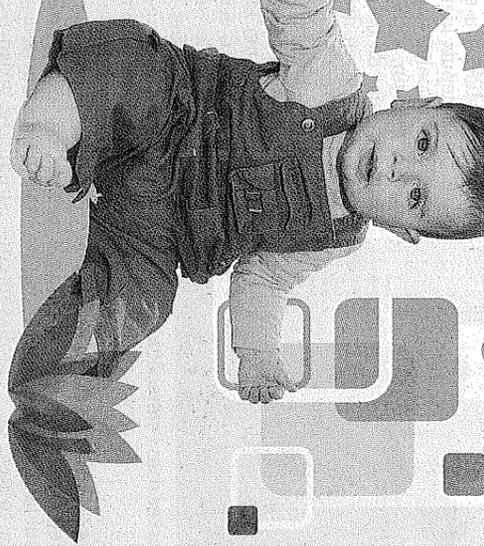
■ Emma :	109
■ Lina :	86
■ Sarah :	75
■ Chloé :	74
■ Léa :	64

Bouches-du-Rhône
■ Léa

Le top en France
En 2009

■ Emma	■ Sarah
■ Clara	■ Lilou
■ Maélys	■ Ines
■ Louane	■ Chloé
■ Jade	■ Léa

Garçons



Top 5 à Marseille
6 991 naissances en 2009

■ Mohammed :	90
■ Adam :	89
■ Lucas :	89
■ Ryan :	85
■ Ynals :	77

Bouches-du-Rhône
■ Lucas

Le top en France
En 2009

■ Mathis	■ Raphaël
■ Mathéo	■ Lucas
■ Enzo	■ Ethan
■ Nathan	■ Yanis
■ Noah	■ Evan

Ce que dit la loi
La France a pendant longtemps restreint la liberté de choix des prénoms, ceux du calendrier d'abord (loi du 11 germinal, an XI), liste élargie en 1966 aux prénoms admis par les coutumes régionales, la mythologie, prénoms composés, les diminutifs et les variations. Mais c'est en 1993, avec la modification de l'article 57 du Code civil, que la législation a été véritablement assouplie. Désormais n'importe quel prénom est accepté à priori par l'officier d'état civil qui enregistre l'acte de naissance. Seul recours possible lorsqu'il juge le prénom (ou l'un des prénoms) "contraire à l'intérêt de l'enfant ou au droit des tiers à voir protéger leur patronyme", en avisés sans délai le procureur de la République. Celui-ci peut alors saisir le juge aux affaires familiales. Si le juge estime la requête fondée, il ordonne la suppression du prénom sur les registres. Il attribue, le cas échéant, à l'enfant un autre prénom qu'il détermine lui-même. A condition de justifier d'un "intérêt légitime", l'enfant lui-même, ou son représentant légal, peut demander que son prénom soit modifié par le tribunal de grande instance.

LE TÉMOIGNAGE

"Ma fille s'appelle Diplodocus"

me la possibilité de saisir le procureur de la République s'il estime que ce prénom est "contraire à l'intérêt de l'enfant". Le Parquet saisira à son tour le juge aux affaires familiales. La jurisprudence se montre toutefois très permissive. Ainsi, un recours engagé contre Zébulon était rejeté au motif que "ce prénom n'est pas d'apparence ridicule, péjorative ou grossière". Même tolérance dans la fameuse affaire "Mégane Renault", acceptée par le juge car "choisi par les parents sans arrière-pensée".

"Pierre, Paul, Jacques, voulez-vous prendre pour épouse Victoria, Marie, Marisa, Sabine... Diplodocus ?". Laurent et Elisa, les parents, imaginent déjà le mariage de leur fille-tête : "J'ai hâte de voir la tête du maire qui va s'occuper de la cérémonie !", s'amuse le papa. "Et puis, si elle m'em... trop lorsqu'elle sera adolescente, je n'hésiterais pas à l'appeler par son sixième prénom devant ses copines...", ajoute Laurent, qui'on devine un brin taquin.

mettra au monde un deuxième enfant, son 6^e prénom est déjà tout choisi : "Ce sera Velociraptor...". Parmi les prénoms les plus surprenants attribués ces dernières années à des petits Marseillais, on retiendra, pour les garçons, les mystérieux Orti, l'énigmatique Rosendo, l'impenpétrable Madrik. Plus lisible, ce petit Supercopter, dont les parents regardent sans doute trop la télé.

Si depuis la loi de 1993, un officier d'état civil ne peut plus refuser un prénom, il a tout de mé-

mais si ce jeune couple de Marseillais a choisi un nom de dinosaure dans la (longue) liste des prénoms de leur fille aînée, c'est n'est pas uniquement "pour faire enrager les grands parents", "je me suis toujours dit que mes enfants devraient se souvenir d'où l'on vient pour savoir où l'on va", professe Laurent, qui est aussi philosophe. Aussi, lorsque le couple

DANIEL SPERLING: "IL FAUT ETRE VIGILANT"

"A Marseille, en dix ans, aucun prénom n'a fait l'objet d'une saisine du Parquet par les services de l'Etat civil", indique Daniel Sperling, adjoint municipal en titre (photo ci-contre). Au vu de certains prénoms enregistrés en 2009, l'élu regrette parfois cet excès de permissivité. "Dans l'intérêt de l'enfant, si c'était moi qui avais dû enregistrer le prénom Jihad, j'aurais certainement saisi le procureur", poursuit Daniel Sperling, qui encourage les officiers d'état civil à se montrer vigilants lorsqu'ils enregistrent des naissances.



VOTRE AVIS

Faut-il interdire aux parents de donner certains prénoms ?



Nathalie
42 ans, mère au foyer
17^e arrondissement



Julien
24 ans, agent immobilier
15^e arrondissement



Dalva
21 ans, vendeuse
13^e arrondissement

"Non, les gens sont libres de faire ce qu'ils veulent. Enfant, ça se-

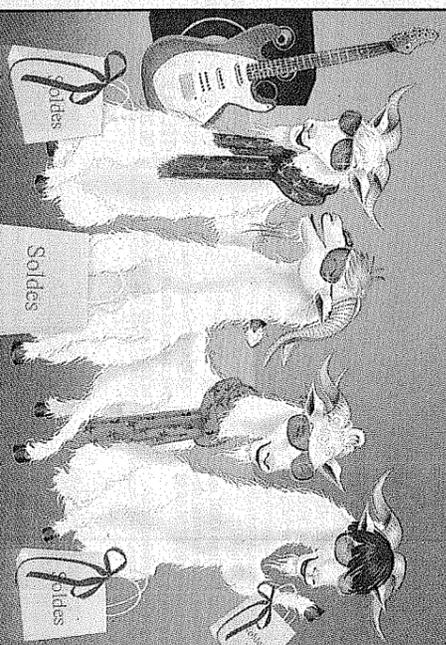
"Sans interdire des prénoms, on peut se demander si ces parents

"Il ne faut pas interdire, mais il faudrait penser aux enfants

ERIC BOMPARD

cache-mire

"Par grand froid, visitez la Maison Bompard"



113, rue Paradis - 13006 Marseille
12, rue de la Glacière - 13100 Aix-en-Provence

A SUIVRE AUJOURD'HUI SUR LCM

Mardi 19 janvier

7h45 Le Journal présenté par Igor Sahiri
10h30 C L'OM animé par Thierry Trésor
11h30 Céléste présenté par Céline Aubert
12h15 LCM + présenté par Rosalie Floutier
17h30 C Sport animé par Thierry Trésor
17h45 C L'Immo animé par Yves Blisson
18h00 C L'Info présenté par Guillaume Blardone
18h30 C Nouveau animé Alexandra Galdon
18h45 Le Journal présenté par Igor Sahiri

TOUTE LA VILLE EN PARLE !
LA BRADERIE
Chez LM Gérard
Ex: Parka à partir de

59€

Métro Rond-Point du Prado
90, Av de Mazargues - Saint-Giniez